

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 mai 2019 – 18h00

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 14 mai 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER (arrivé à 18h15), Mireille FOSAR (arrivée à 18h25), André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY (arrivé à 18h20), Valérie DUPLAT-JACOB, Frédéric DOMERCQ, Claire DARRACQ, François MINART, Bernard MORLAAS-COURTIES (arrivé à 18h20), Isabelle POEYDOMENGE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Cécile CASTÉRA à Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Sébastien VARGAS à Marie-Ange MINVIELLE, Philippe PREVOT à Carine SARRIQUET, Thierry CABANNE à François MINART.

Absents : Gilles LAUGA, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

0. Procès-verbal de la séance précédente

Adopté à l'unanimité des membres présents

1. Convention tripartite à l'occasion de la fête bretonne du 09 juin 2019

Le 09 juin 2019 aura lieu la fête bretonne dans le cadre du jumelage de la Commune de Salies-de-Béarn avec la Commune de Batz-sur-Mer. En vue de la co-organisation de cette fête entre les deux communes jumelées et le Comité de jumelage de Salies-de-Béarn, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention ci-jointe fixant les engagements de chacune des parties.

Adopté à l'unanimité des membres présents

2. Décision modificative n°1 - Commune

Afin d'ajuster les crédits budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP/ART/OP - Fonction	LIBELLES	Dépenses	Recettes
21/21538 - ONI - 020	Extension réseau électrique chemin du Herre (SN COPELEC)	9 005.00 €	
16/1641 - ONI - 020	Emprunts en euros		9 005.00 €
23/2313 - 187 - 315	Constructions	350 000.00 €	
23/2313 - 188 - 316	Autres constructions	-350 000.00 €	
		9 005.00 €	9 005.00 €

Lors du vote du budget primitif 2019 :

- les frais d'extension du réseau électrique liés à l'installation de la société SNC COPELEC n'étaient pas connus,
- l'ensemble des crédits correspondant à la maîtrise d'œuvre avait été inscrit sur l'opération 316 (Salle Jean Monnet) car la répartition entre le Pavillon Saleys et la Salle Jean Monnet n'était pas connue. Il convient désormais de les répartir.

Adopté à l'unanimité des membres présents

3. Fixation de tarifs de location du chapiteau situé à proximité du Pavillon Saleys

Pour rappel, la Commune a loué un chapiteau du 15/04/19 au 31/12/2020 pour un montant de 51 858 € qui sera pris en charge par l'Assurance suite aux inondations.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif aux associations et prestataires extérieurs à la Commune. Les associations et prestataires salisiens pourront en demander la mise à disposition gratuite sous réserve de l'établissement d'une convention au préalable.

Tarifs proposés :

	Demi-journée (matin/après- midi/soirée)	Journée	Week-end
Equipement de 10 tables et 60 chaises – Si tables et chaises supplémentaires, location au tarif en vigueur.			
Sans chauffage et sans accès cuisine	70 €	150 €	230 €
Sans chauffage et avec accès cuisine	90 €	200 €	250 €
Avec chauffage et sans accès cuisine	90 €	200 €	250 €
Avec chauffage et accès cuisine	100 €	250 €	280 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

4. Places de stationnement réservées aux taxis

Afin de libérer les trois places de stationnement actuellement occupées en centre-ville, Monsieur le Maire propose de les regrouper sur le parking du Casino. Une signalisation sera mise en place par les services techniques.

Adopté à l'unanimité des membres présents

5. Mise à jour du tableau des effectifs – avancements de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création de trois emplois :

- un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet

à compter du 1er octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents

6. Rapport annuel du SIAEP du Saleys et des Gaves 2018 sur la qualité de l'eau

Conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions

d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.
Le rapport établi par le SIAEP du Saleys et des Gaves et la note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont joints en annexe.

7. Vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, invite le Conseil municipal à adopter un vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. Celui-ci est joint en annexe et a pour objectif de rappeler l'engagement des élus locaux et d'interpeller l'Etat.

Monsieur le Maire propose de l'adopter.

Adopté à l'unanimité des membres présents

8. Informations et questions diverses

➤ Point sur les inondations : Proposition d'indemnisation retenue par la Commune

Monsieur le Maire informe que la SMACL, Assureur de la Commune, a fait deux propositions d'indemnisation : l'une transactionnelle, l'autre contractuelle.

Au vu du montant de l'indemnisation, le choix retenu a été la proposition contractuelle de 4 379 591,38 €. Le montant total des travaux sur biens assurables et non assurables s'élève à 11 529 349,42 €. Il rappelle que l'ensemble des travaux sera fait d'ici juin 2021, délai de rigueur. En juin, vont démarrer ceux de la voirie.

➤ PPRI :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion sur le PPRI s'est tenue avec les services de la DDTM en présence du SIGOM et de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves. Il évoque l'incidence du futur PPRI qui sera approuvé : celui-ci contraint la Commune et ses habitants à mettre en place des moyens pour limiter le risque « inondations » sur les bâtiments (existants et nouveaux). Une réunion publique aura lieu prochainement.

➤ PLU :

Compte tenu que le PLU est subordonné au PPRI, la révision du PLU qui est actuellement lancée doit tenir compte des contraintes imposées. Aussi, la prochaine réunion de la Commission fixée le 23 mai devra définir le zonage afin de rédiger le règlement du PLU. La commune ne pourra pas ouvrir à la construction tous les terrains ayant fait l'objet d'une demande. D'une part, il faut conserver un sens d'unité du bâti. D'autre part, il est nécessaire de vérifier si les terrains sont desservis par les différents réseaux afin de limiter le plus possible les coûts d'extension.

Monsieur le Maire conclut la séance à 19h20.

Fait à Salies-de-Béarn, le 27 mai 2019.